

RETRAITES, LE GOUVERNEMENT NOUS MENT

(SAISON 1, ÉPISODE 2)



« Un système fondé sur la liberté de choix »

FAUX

Un âge de taux plein pour garantir une pension optimale

Dans le système actuel, la plupart des assurés partent déjà au-delà de 62 ans pour pouvoir bénéficier du taux plein.

Aujourd'hui, l'âge moyen de départ au régime général, hors dispositifs de départs anticipés, atteint déjà près de **63,4 ans pour les assurés qui sont partis en retraite en 2018.**

Les projections du Conseil d'orientation des retraites prévoient ainsi que les âges

moyens de départ continueront d'augmenter du fait de la hausse de la durée d'assurance requise pour le taux plein et des entrées plus tardives sur le marché du travail.

En effet, à terme, avec une entrée en moyenne sur le marché du travail autour de 22 ans et une durée d'assurance requise de 43 annuités, dans le système actuel, les assurés ne peuvent en moyenne partir à taux plein avant 65 ans, sauf à subir des décotes.



« Liberté de choix » ? A 60 ans, une personne sur deux est en maladie ou au chômage, elle n'a pas le choix.

Pour ceux et celles qui iront au delà : c'est le « choix » entre une pension basse (à l'âge légal de 62 ans) et un départ tard avec une pension à peine plus élevée (à l'âge du taux plein de 64 ans ou plus).



Et quel taux plein ? Aujourd'hui le taux plein, c'est 75 % avec la retraite de base et les complémentaires obligatoires. Demain comme le montre le « rapport Delevoye » dans tous ses exemples, le taux plein ce sera un départ à 64 ans avec une faible pension.

Pour toutes les personnes ayant cotisé 42 ans : ce sera 75 % de l'ancien salaire pour un-e smicard-e (c'est à dire le minimum de pension, ce qui fait 1000€, pas de quoi se vanter), 59,5 % pour un salaire moyen et 51,4 % pour un-e cadre.



Alors, qu'est ce qu'on veut ?

Le système doit permettre de partir en bonne santé et de profiter de sa retraite :

- en ne prenant en compte que les meilleures années de la carrière ou la dernière rémunération ;
- en permettant à tous et toutes un départ à 60 ans, au plus tard, et en prenant en compte la spécificité des pénibilités ou des situations professionnelles ;
- en partant avec une retraite équivalent à 75 % des meilleures années, ou du dernier salaire, et rien en dessous du Smic.

Union
syndicale
Solidaires

**LE 5 DÉCEMBRE ET APRÈS,
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**

C'est quand qu'on arrête?



Mais 10 ans de salariat plus tard, c'était devenu un peu plus concret.



LA BD D'EMMA (merci à elle)

... la suite
(pour ceux et celles qui ont raté le début, se reporter à l'épisode 1)

Alors quand La macronie a annoncé son projet de « retraites par points », j'ai voulu en savoir plus sur ce qui m'attend.



Et au premier abord, ça vend plutôt du rêve.

Dans le rapport, pour qu'on comprenne à quel point le projet il est bien, il y a des retraités « cas-types » en mode avant / après. J'ai voulu regarder ça de plus près.



Coincidence?

Apparemment pas : d'après le collectif « Nos retraites », qui s'est formé pour l'occasion, les montants des cas-type sont juste ... **complètement faux**.

Par exemple, dans le rapport, on fait la connaissance de Marine, née en 1980.



Oui enfin moi, la retraite, ça m'inquiète pas trop m'voyez.

NON, PAS TOI.
Ah

Cette Marine là, employée au salaire moyen pendant toute sa carrière.



Ah bah moi ça m'intéresse, parce qu'avec ma sciatique je sais pas combien de temps je vais encore pouvoir tenir!

à suivre...